

**N°2024-34**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-trois mai deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Présents : 23**

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO

**Absents ayant donné procuration : 6**

Madame Olivia SALLE donne procuration à Madame Angélique DEKOKER  
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Luc MONNET  
Madame Katia TYTGAT donne procuration à Madame Marie-Astrid DELANNOY  
Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Madame Daniela MORONVAL  
Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Madame Annie BAGGIO  
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD

**Secrétaire :**

Jean MOULLIÈRE

**OBJET : Signature d'une convention de groupement de commande « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »**

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2024\_048 du Conseil communautaire du 25 mars 2024, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »,

Considérant que la Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place de dispositifs d'insertion, par l'activité économique, ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement d'espaces publics et naturels, la propreté urbaine ».

Considérant que ce groupement permettra d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant en place un atelier d'insertion.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De participer au groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »,

**Article 2** : D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

**Article 3** : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à Templeuve-en-Pévèle,  
Les jour, mois et an susdit

**Le Maire,**  
**Luc MONNET**

